

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Plan Rhône - Demandes de participations financières d'investissement du Syndicat Mixte d'Aménagement des Dignes du Rhône et de la Mer (Symadrem) - Année 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Suite aux inondations des 3 et 4 décembre 2003, causées par les crues du Rhône, qui ont touché plus de 12 000 personnes sur l'ensemble du delta du Rhône et occasionné plus de 700 millions d'euros de dommages, les pouvoirs publics ont engagé un vaste plan de lutte contre les inondations, intitulé Plan Rhône.

La signature du Contrat de Projets Interrégional (CPIER) Plan Rhône le 21 mars 2007 a permis de contractualiser sur la période 2007/2014 la réalisation de 182 millions d'euros HT d'investissements sur les ouvrages de protection contre les inondations et de ressuyage des terres après inondations.

Le CPIER a été reconduit pour la période 2015/2020 et prévoit un montant total d'investissements estimé à 259 millions d'euros HT en ce qui concerne son volet d'actions de protection contre les inondations.

Par délibération du 26 octobre 2007, le Conseil départemental a approuvé une convention départementale d'application du CPIER.

Dans ce cadre, le Département peut être sollicité par les différents maîtres d'ouvrage du Plan Rhône (communes et groupements de communes), à hauteur de 25 % du montant HT des investissements, étant précisé que le Syndicat Mixte d'Aménagement des Dignes du Rhône et de la Mer (Symadrem) est le principal maître d'ouvrage de ce Plan, puisqu'il a compétence pour réaliser des études et travaux de protection contre les inondations sur le Rhône aval et son delta.

Pour permettre le financement des opérations du Plan Rhône, le Conseil départemental a ouvert dès 2007 une autorisation de programme d'un montant de 20.848.971 € dont le solde disponible s'élève à 3.267.531 €

De même, pour le financement de l'opération de construction de la digue à l'ouest du remblai ferroviaire Tarascon/Arles, également inscrite au Plan Rhône, une autorisation de programme d'un montant de 16.162.935 € a été ouverte en 2012 et entièrement consommée.

Dans le cadre du Plan Rhône, deux demandes de participations financières ont été formulées par le Symadrem pour la réalisation de travaux complémentaires à l'opération de création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles. Les projets sont les suivants :

- TRAVAUX DE RESSUYAGE DE LA PLAINE DU TREBON EN RIVE GAUCHE DU RHONE

Le ressuyage et la gestion des eaux déversées en rive gauche du Rhône est une mesure d'accompagnement de l'opération intitulée : création d'une digue à l'ouest de la voie ferrée Tarascon/Arles. Cette opération a fait l'objet d'un arrêté de déclaration d'utilité publique en date du 13 mai 2016.

Les travaux concernent la transparence hydraulique du canal des Alpines et la création d'un siphon de transfert sous le Vigueirat.

Le coût total estimatif de cette opération s'élève à 9 millions d'euros HT selon le détail suivant :

- Transparence hydraulique du canal des Alpines par la mise en siphon sur une longueur de 300 mètres.....	2.141.367 €HT
- Réalisation d'un fossé ouest/est raccordé au contre canal du Vigueirat pour favoriser les transferts d'eau vers l'est.....	1.307.547 €HT
- Création d'un siphon de transfert sous le Vigueirat au droit de Fort d'Herval et réalisation d'un canal d'amenée au canal de la vidange	3.611.666 €H.T.
- Reprofilage de la lône du Castelet et reprise du vannage du Mas des Tours	1.100.000 €H.T.
- Indemnisation des surcoûts d'exploitation induits par les modifications apportées au canal	610.500 €HT
- Aléas et imprévus	228.920 €HT
TOTAL :	<u>9.000.000 €HT</u>

La participation financière du Département attendue par le Symadrem est de 25 %, soit 2.250.000 €

Les autres partenaires financiers sont sollicités de la façon suivante :

Etat.....	3.600.000 €(40 %)
Conseil régional.....	2.700.000 €(30 %)
Communauté d'Agglomération ACCM	450.000 €(5%)

- TRAVAUX DE MODIFICATION DE LA CONCEPTION DE LA DIGUE DE PROTECTION ET DE L'ORGANISATION DU CHANTIER, SUITE A DES SUJETIONS IMPREVISIBLES

Suite aux fortes intempéries de novembre et décembre 2019, des travaux d'adaptation de la digue sont indispensables, au vu de l'ampleur des ravines constatées. Un diagnostic a été réalisé par un bureau de contrôle géotechnique. Il relève plusieurs types de ravines impactant la solidité de la digue.

Par ailleurs, l'orage exceptionnel du 3 juin 2020 sur Tarascon, concomitant à une problématique de gestion des vannes de la lône du Castelet, a causé l'inondation générale du chantier.

Enfin, à la suite de l'épidémie de Covid-19 et conformément aux préconisations gouvernementales, l'arrêt et la mise en sécurité du chantier ont été décidés le 16 mars 2020. De nombreux coûts directs et indirects sont associés à l'arrêt et à la reprise de l'activité.

Le montant estimatif des travaux liés à ces événements imprévisibles s'élève à 3.200.000 € HT, selon le détail suivant :

- Travaux d'adaptation de la digue (protection minérale du talus côté Rhône) 2.416.085 €HT
- Travaux de réparation des dommages suite à l'orage du 3 juin 2020 200.289 €HT
- Surcoûts liés au COVID 19 600.000 €H.T.

La participation financière du Département attendue par le Symadrem est de 25 %, soit 800.000 €

Les autres partenaires financiers sont sollicités de la façon suivante :

- Etat 1.280.000 €(40 %)
- Conseil régional 960.000 €(30 %)

Les plans de financement de ces deux opérations sont conformes à la clé de répartition des financements telle que fixée par les statuts de ce syndicat mixte dont le Département est membre.

Le démarrage des travaux est prévu dès l'attribution des subventions sollicitées.

- REAFFECTATION DE SUBVENTION

Par ailleurs, le Symadrem sollicite une réaffectation de la subvention de 890.500 € allouée par la Commission permanente du 14 décembre 2018 pour le renforcement des digues du Petit Rhône rive gauche 1^{ère} priorité : acquisitions foncières, maîtrise d'œuvre phases conception et réalisation, assistance foncière, mission SPS et compléments aux dossiers réglementaires, soit une dépense subventionnable de 3.562.000 €HT (dossier n°AC 010155).

Le comité syndical a apporté des modifications aux postes de dépenses de cette opération. La réalisation des prestations concernant les acquisitions foncières, la maîtrise d'œuvre, l'assistance foncière à maîtrise d'ouvrage et la coordination sécurité et protection de la santé est maintenue.

En revanche, les compléments relatifs aux dossiers réglementaires ne sont plus nécessaires car ils sont financés par les fonds propres du Symadrem. Par ailleurs, une nouvelle mission relative au contrôle géotechnique extérieur en phase travaux a été ajoutée. Enfin, les secteurs concernés par l'ensemble de ces prestations ont été modifiés.

Cette réaffectation de la subvention sur le projet ainsi modifié, présentée en annexe 2, est sans incidence budgétaire.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL